

Colloque *Chanoines et chanoinesses du IX^e au XVIII^e siècle*. Maubeuge, 26-27 juin 2015.
Co-organisation Université Lille III et Université d'Artois.

Le chapitre de Soignies et le culte de saint Vincent : deuxième moitié XVI^e siècle – fin XVII^e siècle

Ph. Desmette

Le chapitre collégial de Soignies s'inscrit dans la ligne de ces anciennes institutions étroitement liées à un saint local, en l'occurrence le fondateur de l'abbaye primitive locale. Aussi nous a-t-il semblé utile de nous pencher sur la question du culte de saint Vincent sous l'angle particulier du chapitre. Il s'agit de tenter de saisir le rôle exercé par celui-ci, en tant qu'institution, dans le développement du culte local. Mais également d'examiner les marques de dévotion et les initiatives de ses membres, en d'autres termes la dévotion exprimée à titre individuel par les chanoines envers leur saint patron.

Ces questions, nous les envisagerons durant un siècle et demi, de la seconde moitié du XVI^e siècle à la fin du XVII^e siècle, c'est-à-dire une période fondamentale pour l'histoire religieuse dans nos régions. C'est alors que se met en place puis se développe la Réforme catholique, engendrée, partiellement du moins, par la crise protestante. C'est en outre une période essentielle dans le développement du culte de Vincent à Soignies. Le XVIII^e siècle marquera davantage une stabilisation du culte sans plus guère de large innovation¹.

Mais avant d'aborder cette période, revenons quelques siècles en arrière. Le culte d'un saint local ne suit pas toujours, et même rarement, une trajectoire rectiligne. En d'autres termes, ce culte peut connaître des moments de développement, d'effervescence, des temps forts entrecoupés de période de transition, de stagnation sinon de recul.

A partir du XI^e siècle, les indications en faveur du développement d'un culte important en l'honneur de saint Vincent à Soignies se multiplient. La *Vita Vincentii Prima* (avant 1025), même si elle ne fut peut-être pas rédigée à Soignies, en est une illustration². On connaît également un psautier dont les illustrations et les litanies témoignent du culte rendu à Vincent³. Dans la première moitié du XII^e siècle, est rédigée la *Vita Vincentii secunda*, de

¹ Ph. DESMETTE, *Le culte de saint Vincent à Soignies sous l'Ancien Régime. Contribution à l'étude de ses principales manifestations*, dans *Saint Vincent de Soignies. Regards du XX^e siècle sur sa vie et son culte*, éd. J. DEVESELEER, Soignies, 1999, p. 149 (Les Cahiers du Chapitre, 7)

² F. DE VRIENDT, *Les deux vies latines de saint Vincent de Soignies (XI^e-XII^e siècles). Un patrimoine littéraire sonégien ?*, dans *Idem*, p. 27-42 et A.-M. HELVETIUS, *Le culte de saint Vincent de Soignies : histoire d'un conflit hagiographique du IX^e au XII^e siècle*, dans *Hainaut et Tournaisis. Regards sur dix siècles d'histoire*, éd. C. BILLEN, J.-M. DUVOSQUEL et A. VANRIE, Bruxelles, 2000, p. 31-59 (Archives et bibliothèques de Belgique, n° spécial 58 et Publications extraordinaires de la société royale d'histoire et d'archéologie de Tournai, VIII)

³ J. NAZET, *Un psautier à collectes illustré du XI^e siècle à l'usage de Saint-Vincent de Soignies* (Leipzig, Univ. Bibl., 774), dans *Anciens Pays et assemblées d'États*, t. LVI, 1972, p. 63-82.

même que les *Miracula*, le premier recueil des miracles attribués à Vincent. Manifestement, il s'agit d'encourager le culte du patron local et de ses reliques, mais également d'affirmer les droits et la légitimité du chapitre⁴.

C'est ensuite le milieu du XIII^e siècle qui va marquer une nouvelle étape d'envergure dans le développement du culte. La châsse de saint Vincent est réalisée dans le second quart de ce siècle. Le reliquaire du chef est sans doute un peu plus tardif, les années 1270 selon Albert Lemeunier⁵. Si rien ne vient accréditer d'ancienneté la séparation du corps et du chef, fixée selon la tradition à 1250, il est clair qu'une translation des reliques du chef à tout le moins eut lieu dans la seconde moitié du XIII^e siècle⁶. C'est également sans doute vers cette époque que fut érigé le Monument à étage de saint Vincent au fond du chœur - dont ils subsiste quelques colonnes replacées dans un couloir annexe - et qui disparut selon toute vraisemblance en 1714⁷. On ne peut manquer non plus de rappeler l'établissement, ou plus vraisemblablement, la confirmation de la procession du lundi de pentecôte par Nicolas III évêque de Cambrai en 1262⁸. Enfin, rappelons, même si nous quittons ici *stricto sensu* le culte de saint Vincent l'émergence du culte de Landry à la même époque. Anne-Marie Helvetius avance en effet l'hypothèse de la rédaction tardive de la *Vita Landrici* en lien avec la première reconnaissance des reliques du saint en 1269⁹.

Dans cette vaste entreprise, nul doute que le chapitre tira les manettes. Il y allait de son intérêt de magnifier le culte de son fondateur. On notera également le soutien du pouvoir comtal, même si la donation des reliques de constantinople attribuée à Baudouin VI ne tient plus depuis leur redécouverte en 1999¹⁰. Enfin, il convient de placer en parallèle de ce développement du culte celui de la localité à la même époque qui évolue petit à petit vers le stade urbain¹¹.

Dans les siècles suivants, on ne note guère d'avancée significative. Le culte, pratiquement, disparaît des sources capitulaires. Certes, les usages en vigueur se maintiennent, pensons aux processions, aux pèlerinages, mais on ne note pas de nouvelles initiatives dans le chef du chapitre. La situation va évoluer sensiblement à partir de la fin du XVI^e siècle, qui va constituer un autre moment phare dans le développement du culte.

⁴ F. DE VRIENDT, *Les deux vies*, p. 42-45 et ID., *Les Miracula sancti Vincentii (XII^e siècle). Exaltation des reliques, promotion du culte et défenses des intérêts du chapitre*, dans *reliques et châsses de la collégiale de Soignies. Objets, cultes et traditions*, éd. J. DEVESELEER, Ph. DESMETTE et M. MAILLARD-LUYPAERT, Soignies, 2001, p. 57-74 (Les Cahiers du Chapitre, 8).

⁵ A. LEMEUNIER, *La châsse et le reliquaire du chef de saint Vincent de Soignies. Deux monuments d'orfèvrerie médiévale disparus*, dans *Idem*, p. 129-143.

⁶ Ph. DESMETTE, *Les reconnaissances des reliques de saint Vincent et de saint Landry (XIII^e-XX^e siècle)*, dans *Idem*, p. 26.

⁷ J.-C. GHISLAIN, *Architecture et culte des reliques à la collégiale Saint-Vincent de Soignies*, dans *Idem*, p. 48-51 et Ph. DESMETTE, *Le culte*, p. 145.

⁸ ID., *La charte de Nicolas de Cambrai en 1262, acte de naissance de la procession ?*, dans *Le grand Tour Saint-Vincent à Soignies. Aujourd'hui depuis 750 ans*, éd. J. DEVESELEER, Soignies, 2012, p. 20-27 (Les Cahiers du Chapitre, 12).

⁹ A.-M. HELVETIUS, *Les mystérieuses origines du culte de saint Landry de Soignies*, dans *Reliques et châsses*, p. 75-88.

¹⁰ Ph. DESMETTE, *Les reconnaissances*, p. 25.

¹¹ J. NAZET, *L'évolution d'une localité hainuyère vers le stade urbain : Soignies du XII^e au XIV^e siècle*, dans *Villes et campagnes au moyen âge. Mélanges Georges Despy*, Liège, 1991, p. .

1. La littérature

Les écrits touchant les vies de saints et les reliques se multiplièrent on le sait dès la fin du XVI^e siècle. Il s'agissait notamment d'encourager la dévotion dans le cadre du catholicisme réformé, mais également de répondre aux dénégations protestantes en la matière et de soutenir ainsi les prescriptoires tridentines¹². Il n'est qu'à citer, parmi bien d'autres, les oeuvres de d'Arnold de Raisse¹³ ou Jean Molanus¹⁴ pour nos régions, c'est-à-dire les anciens Pays-Bas.

En Hainaut, on peut rappeler le *Theatrum abbatiarum Hannoniae* de Philippe Brasseur (1597-1659)¹⁵. Prédicateur montois, il devint chanoine de Maubeuge à la fin de sa vie. Un des volumes de son *Theatrum* est d'ailleurs consacré à Vincent, en tant qu'abbé d'Hautmont et fut publié en 1636 chez Jean Havart à Mons : *S. Vincentius fundator et I abbas Altimontensis, exindeque Sonégiensis ecclesiae conditor, abbas & patronus*. Nous ne nous y attarderons pas ici. L'œuvre s'inscrit dans un contexte étranger à Soignies. Il s'agit pour Brasseur de s'intéresser aux abbés du Hainaut. Soignies l'intéresse peu dans la mesure où l'abbaye s'était depuis longtemps transformée en chapitre. Par ailleurs, il s'agit d'une œuvre tout à fait étrangère à la ville qui s'inscrit dans un tout autre programme et n'a pas de portée locale. On notera du même un ouvrage consacré aux reliques en Hainaut¹⁶

A côté des travaux de Philippe Brasseur, nombre de patrons ou patronnes, fondateurs ou fondatrices d'institutions capitulaires ou abbatiales du Hainaut, liés pour la plupart au cycle de Maubeuge, bénéficièrent d'un opuscule destiné à mettre en avant leur culte et cela dans un contexte local. Citons parmi d'autres Jacques Simon (Waudru, Ghislain)¹⁷ ou André Triquet (Waudru, Aldegonde)¹⁸. On notera que l'ensemble de ces travaux furent réalisés en français, à la différence de ceux de Brasseur : l'objectif est clair diffuser le culte du saint d'où une indispensable accessibilité qui prime sur l'érudition pure. Ce sont bien les fidèles qui constituent le public visé.

1.1. Des œuvres « sonégiennes »

En ce qui concerne Soignies, on connaît traditionnellement l'ouvrage de Michel Le Fort, dit Fortius : *Histoire de S. Vincent, comte de Haynnau, patron de Soignies, avec les miracles anciens & nouveaux & aucunes graces particulieres impetrées par ses merites & intercession*.

¹² R. Bertrand, *Les modèles de la vie chrétienne*, dans *histoire du Christianisme*, éd. J.-M. Mayeur, Ch. Et L. Pietri, A. Vauchez et M. Venard, t. IX, s.l., 1997, p. 913-914

¹³ *Hierogazophylacium Belgicum, sive thesaurus sacrarum reliquiarum Belgii*, Louvain, J.-M. et Ph. Zangrium, 1595.

¹⁴ *De picturis et imaginibus sacris*, Louvain, H. Wellaeum, 1570 ; *Natales sanctorum Belgii et eorundem Chronica recapitulatio*, Douai, P. Borremans, 1616.

¹⁵ J. DELECOURT, *Brasseur, Philippe*, dans *Biographie nationale*, t. 2, Bruxelles, 1868, col. 909-910.

¹⁶ *Sancta sanctorum Hannoniae*, Mons, Ph. Waudret, 1658, p. 280-283.

¹⁷ *La vie du tres-celebre confesseur S. Guislain fondateur et premier abbé de la Celle des apostres S. Pierre et S. Paul dite maintenant l'abbaye de S. Guislain en Hainau*, Mons, 1636 ; *Le portrait de l'estat de mariage et de continence fait sur la vie de la tres-illustre S. Weutrude, comtesse de Hainau et patronne de Mons*, Arras, 1629.

¹⁸ *Sommaire de la vie admirable de la tres-illustre princesse S. Aldegonde, vierge angelique, miroir de vertus, patronne de Maubeuge*, Tournai, 1641 ; *Sommaire de la vie de la tres-illustre S. Wautrude, premiere abesse, patronne et fondatrice des nobles demoiselles chanoinesses de la ville de Mons, capitale de Haynault*, Tournai, 1642.

Vray et fidele miroir de la noblesse, publié à Mons chez Philippe Waudret en 1654. Cet ouvrage de près de 400 pages au format in-8 a durant longtemps été considéré par les historiens sonégiens comme l'unique ouvrage consacré à Soignies sous l'Ancien Régime au patron local. Et pourtant.

En 2004, nous avons pu découvrir au Musée royal de Mariemont un *Memorial immortel de la vie et des vertus excellentes de S. Vincent, confesseur, comte de Haynau, fondateur des abbayes d'Hautmont & de Soignies, père de quatre enfans saints*, œuvre d'un certain Jean Du Pont, chanoine régulier de Bois-Seigneur-Isaac, publié à Mons chez Jean Havart en 1649, petit in-12 de 143 p., donc trois ans avant celui de Lefort¹⁹. Ouvrage absent de la bibliographie de l'imprimerie montoise publiée par Hippolyte Rousselle²⁰ et de ses importants suppléments²¹. Mariemont dispose sans doute de l'unique exemplaire conservé²².

En menant plus loin les investigations, on peut constater que l'œuvre n'était en fait pas totalement inconnue. Théophile Lejeune, dans son *Mémoire historique sur l'ancienne ville de Soignies* (1869) signale l'ouvrage en évoquant très brièvement l'auteur dans son chapitre consacré aux biographies sonégiennes. Mais il le cite sous un titre latin : *Memoriali immortalis, de vita et virtutibus S. Vincentii*, Mons, 1649²³. Pas davantage. Est-ce à dire que deux versions seraient sorties des presses la même année ? Une en français, une autre en latin ? Fort peu probable. Lejeune, par ailleurs, n'utilise à aucun moment cet ouvrage dans le corps de son travail. Qu'en conclure ? L'auteur, très vraisemblablement n'a pas vu lui-même l'ouvrage. Il reprend en fait les indications figurant dans les *Acta Sanctorum*. En effet Jean-Baptiste Sollerius, en 1723, dans le tome 3 des saints de juillet, mentionne cet ouvrage de Du Pont, mais en latinisant son titre, conformément aux usages des Bollandistes²⁴. Il ne semblait d'ailleurs guère lui accorder une grande estime, le considérant comme indigne de mémoire ou de citation. Une chose semble acquise, l'ouvrage dès le XIX^e siècle est devenu rarissime, voire considéré comme perdu.

Voilà donc un nouvel opuscule consacré au patron local. Mais ce n'est pas tout ! A peu de temps de là, un manuscrit parvint au Musée du Chapitre à Soignies, datant manifestement de la première moitié du XVII^e siècle nous y reviendrons²⁵. Il consiste en un cahier lacunaire de 55 folios. Les vingt premiers sont perdus. La numérotation débute au folio 21 et se poursuit

¹⁹ Ph. DESMETTE, *Un nouvel ouvrage relatif à saint vincent ou quand Jean Dupont sort de l'ombre*, dans *Bulletin du cercle royal d'histoire et d'archéologie de Soignies*, n° 255, 2004, p. 39-41.

²⁰ *Bibliographie montoise. Annales de l'imprimerie à mons depuis 1580 jusqu'à nos jours*, Mons-Bruxelles, 1858, 766 p.

²¹ A. Marsigny, *Supplément à la bibliographie montoise*, dans *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 2^e série, t. X, 1865, p. 148-149 ; L. DEVILLERS, *Supplément à la bibliographie montoise*, dans *Idem*, 3^e série, t. III, 1867-1868, p. 385-434 ; *Id.*, *Nouveau supplément à la bibliographie montoise*, dans *Idem*, 3^e série, t. VII, 1871-1872, p. 333-338.

²² B. FEDERINOV, *Quatre siècles d'imprimerie à Mons. Catalogue des éditions montoises (1580-1815) du Musée royal de Mariemont*, Mariemont, 2004, p. 26.

²³ Th. Lejeune, *Mémoire historique sur l'ancienne ville de Soignies*, dans *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 3^e série, t. IV, 1870, p. 242.

²⁴ AA.SS., juillet, t. III, p. 658.

²⁵ Mentionné par L. Delferrière dans son article consacré aux *Monuments funéraires du XVe siècle conservé à Soignies*, dans *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art*, t. V, 1935, fasc. 2, p. 152, n. 24, on en perd ensuite toute trace.

jusqu'au numéro 31 ; les deux folios suivant portent également le numéro 31 ; viennent ensuite les folios 32r à 62v ; manquent les folios 63 à 73v ; enfin les folios 74v-86v sont les derniers conservés. L'ouvrage se poursuit ensuite, mais nous ignorons tout de sa teneur et de son ampleur.

Il s'agit bien d'un troisième ouvrage relatif à saint Vincent et à son culte. Mais il va au-delà des deux autres de part l'intérêt qu'il porte à la ville, à sa situation, à ses édifices. Certes le culte envers le saint local en compose une large partie, mais on va au-delà.

L'auteur demeure inconnu, faute de disposer des premiers folios. On y trouve (f°) la date de 1644, année de la translation des reliques des saints martyrs thébéens à Soignies, reliques toujours conservées dans le chœur de la collégiale, offertes par le doyen Gabriel Duchâteau (+ 1655)²⁶. Par ailleurs, il y est fait mention du curé de Soignies en poste au moment de la rédaction, Jacques Antoine, entré en fonction en septembre 1643 et qui y demeura jusqu'en 1650. La composition doit donc être située entre 1644 et 1650²⁷.

Dans ces trois vies de Vincent, concentrées sur le milieu du XVII^e siècle – 1649, 1654 et entre 1644 et 1650 -, nous retrouvons des thèmes communs. Il s'agit d'abord – du moins dans les deux ouvrages publiés, mais aussi, sans guère de doute, même si cette partie est perdue, dans le troisième - de relater la vie du saint, à partir notamment des *Vitae*, mais également d'auteurs du temps. Considérations qui n'ont rien d'original.

On trouve également, et dans le cas du manuscrit notamment, des données fondamentales relatives à certaines composantes de la collégiale, notamment les reliquaires (on pense évidemment à ceux de saint Vincent, mais à d'autres également), des inscriptions, des processions, des autels. Ainsi *le premier autel de cette eglise (...) dont son image d'argent est au milieu dudit autel, travaillée en bosse à l'antique et posée dans un tabernacle à façon de niche, fait de leton pointelé* (f° 33v). Ou encore le fameux monument de saint Vincent, appelé, dans le manuscrit, le *tabernacle*, composé de *quarante quatre piliers de marbre noir, tous nuds, empiétez sur de bazes rondes, quasi au niveau du pavé, que le devot peuple a en grande reverence a cause qu'ils portent le corps de ce grand saint* (f° 35).

Enfin, tous évoquent une série de miracles ou de grâces advenus par l'intercession de saint Vincent. Manifestement, au cœur des préoccupations des trois auteurs, figure la volonté de magnifier le culte du patron local et de contribuer à attirer les pèlerins.

1.2. Des œuvres proches du chapitre ?

²⁶ A. DEMEULDRE, *Le chapitre de Saint-Vincent à Soignies. Ses dignitaires et ses chanoines*, Soignies, 1902, p. 212-213 (Annales du Cercle archéologique de Soignies, 3).

²⁷ *Idem*, p. 69.

Examinons maintenant les liens entre les auteurs de ces trois ouvrages et le chapitre. Jean Dupont, sans conteste, est étranger à ce dernier, nous l'avons dit. Mais il est certain qu'il entretint des contacts avec Soignies et qu'il connaissait bien et la localité et sa collégiale.

Son ouvrage porte, entre autres, l'approbation du doyen du chapitre de Soignies, Gabriel Duchâteau, lequel consentit qu'il soit *débité au peuple devot de Soignies & lieux de leur domaine & principalement aux enfants d'escole* (p.). Manifestement, l'auteur bénéficiait du soutien des instances capitulaires. Il est certain que le chapitre lui donna l'accès à certains documents. Notamment l'*Office propre* de la collégiale (p.). Jean Dupont évoque aussi explicitement les *miracles arrivez par les merites* (de) *S. Vincent en ce siecle dernier et remarquez par feu maistre Jean De Lattre*²⁸ (p. 79), devenu chanoine de Soignies en 1610. Cette compilation, perdue, servit également à Sollerius pour son édition des miracles modernes dans les *Acta Sanctorum* (1723)²⁹ et appartenait au chapitre.

Il intégra à son ouvrage une *Adresse humble et devote des fideles confreres à leur patron* (p.), entendons un poème du connétable de la confrérie locale en l'honneur de saint Vincent. L'auteur décrit par le menu la châsse de saint Vincent et les *escritaux gravés sur la lamme, qui sont assez endommagés, lesquels*, dit-il, *j'ay ramassé au mieux qu'il m'a esté possible* (p.).

Manifestement, Dupont connaît Soignies et y a travaillé. Il a bénéficié du soutien du Chapitre. Il précise d'ailleurs à propos des faits qu'il relate, à partir des meilleurs auteurs dit-il – même s'il déplore certaines contradictions –, qu'ils *estoient comme cachez du monde sous le silence muet* (p.). Manifestement, avant lui il n'était guère d'écrits disponibles pour les fidèles et son ouvrage arrive à point pour promouvoir l'histoire et le culte de saint Vincent. L'approbation du doyen est à ce sujet on ne peut plus révélatrice.

Pour autant, doit on considérer qu'il a répondu à une commande du chapitre ? Sans doute non. Il justifie en effet son engagement par les *bénéfices soulacieux & a moy seul connu que j'ay receu par les merites & intercessions de ce grand saint Vincent* et qui *m'ont obligé à ce petit recueil* (p.). Sans en dire davantage. Par ailleurs, il dédicace son œuvre à Martin Colin, ancien prieur de Bois-Seigneur-Isaac devenu abbé du Val des Ecoliers à Mons³⁰.

Le manuscrit anonyme pose une question fondamentale : qui est l'auteur de ce texte ? Une indication du début du XX^e siècle figurant sur une copie du manuscrit nous dit : *Manuscrit dû à la plume de Vincent Plommé, originaire de Soignies, chanoine prémontré à Bois-Seigneur-Isaac, mort le 3 juin 1656*. On y ajoute qu'il aurait été retrouvé sur le grenier de l'abbaye de Bois-Seigneur Isaac avant d'être remis à un ecclésiastique sonégien. Un fait est certain par contre, il ne s'agit en rien d'un document destiné à un usage privé ou personnel. Son auteur le

²⁸ P. 79.

²⁹ AA.SS., Juillet, t. III, p. 683.

³⁰ Berlière

destinait au public. En témoigne cette apostrophe : *Mon cher lecteur, il est vray, je le confesse, c'est une chose tres douce de parler de nostre patron* (f° 31v).

Plommé pourrait donc en être l'auteur. Cela nous ferait un deuxième chanoine de Bois-Seigneur-Isaac qui aurait rédigé un ouvrage relatif à Soignies dans la même décennie. Aucun lien particulier ne rapprochant les deux institutions, les liens des deux auteurs avec la ville dont ils étaient originaires expliqueraient ce lien.

L'auteur est un Sonégien. Il a fréquenté les cours de l'école de la ville (f° 52v), parle régulièrement de *nostre patron* (f° 31v). il connaît lui aussi parfaitement tous les ornements de la collégiale. Les sœurs de saint François du lieu retiennent son attention, à l'image des autres communautés régulières de la ville. Il vante leurs mérites et précise : *De ma part pour l'honneur que j'ay tousiours porté et porte encor a present a toutes ces vestales sacrees et pudiques, j'ay bien voulu dresser cet epigramme* (f° 46v). Les édifices cultuels de Soignies n'ont aucun secret pour lui, y compris les dons effectués dans ce cadre par des chanoines. Il est le plus complet pour la relation des miracles, dont la liste est identique à celle publiée plus tard par les Bollandistes sur la base du manuscrit de Jean Delattre. Il est au fait des événements récents, évoque des tombeaux *qui jadis enseignoient aux passans les noms et vertus de ceux qu'ils tiennent clos ; mais si anciens que le cuir a bien eu la force d'effacer les escriteaus. Et d'autres de nostre temps, desquels je ne puis sans douleur me représenter le trespas* (f° 39v).

Lorsqu'il évoque des membres du chapitre, il parle de *mes honorez chanoines*. A aucun moment, il ne donne l'impression d'appartenir à l'institution, même si, très clairement il la connaît de près.

Reste Michel Lefort. Il s'agit cette fois d'un chanoine local qui avait obtenu un canonicat en 1639³¹. Il dédie son œuvre à ses confrères *Messieurs les prevost, doyen et chanoines de l'eglise collegiale de Saint-Vincent à Soignies*. Il insiste ici sur la dette du chapitre à l'égard de leur patron, tant au spirituel qu'au temporel (en raison des biens laissés par lui). Pour le reste, Lefort ne témoigne pas d'une dévotion personnelle particulière, à l'inverse de ses deux prédécesseurs.

On sent davantage ici une œuvre « institutionnelle ». Certes, les deux autres auteurs ne sont pas sans lien avec le chapitre, mais les initiatives semblent plus personnelles. Lefort nous dit l'avoir *entrepris pour vostre respct, poursuivy à nostre induction, achevé par vostre persuasion*. Étrangement, aucun de ces récits ne fait référence à l'un des deux autres. Silence total. Ce qui est particulièrement intrigant dans le chef de Le Fort, sans conteste le plus récent des trois.

2. Une promotion institutionnelle du culte

³¹ L. DEVILLERS, *Le Fort (Michel)*, dans *Biographie nationale*, t. XI, Bruxelles, 1890-1891, c. 681-682.

Le chapitre, en tant qu'institution, se montre attentif au culte de Vincent. La procession du lundi de Pentecôte fait ainsi l'objet de toute son attention. D'abord il veille à son respect et à son ordonnancement. Au début des années 1670³², une série de mesures modifient l'ordre dans lequel les chanoines et les chapelains doivent se tenir. On précise qu'il ne s'agira pas de modifier cet ordre durant tout le parcours. En 1699, on réexamine le rôle des habitants de Cambron qui portaient le reliquaire du chef. En 1711, le chapitre veille au bon déroulement de la procession. Il en rétablit encore une fois l'ordre, mais non plus pour le clergé cette fois. Il remplaça le Magistrat à une place plus appropriée et règle les questions de préséance avec le bailli³³.

Les chanoines tiennent aussi à affirmer leur mainmise sur le culte de leur patron. Ainsi en 1662, l'abbé d'Hautmont, dont on connaît évidemment les liens avec Soignies, souhaite obtenir *quelques parcelles des reliques* de Vincent pour son abbaye. Cela n'était pas si simple : il fallait d'abord que l'ordinaire, l'archevêque de Cambrai, Gaspar Nemius, autorise l'ouverture de la châsse. Le prélat accéda à la demande de l'abbaye et lui octroya une lettre en ce sens. Mais une fois l'affaire portée devant le chapitre de Soignies, ce fut une fin de non recevoir, même pour la fondation primitive de Vincent³⁴. Sans doute voulait-on éviter un développement concurrentiel du culte dans l'abbaye.

La collégiale bénéficia également de la volonté du chapitre de développer le culte de saint Vincent. Dans le premier tiers du XVIIe siècle, il transforma un ancien local situé à la droite du chœur en chapelle saint Vincent. Si, comme nous le verrons, quelques chanoines consentirent des dons afin d'en assurer l'ornementation, l'initiative, elle, était bien collective³⁵..

Le chapitre avait témoigné aussi de cette volonté de magnifier le culte de son patron à l'époque où se multipliaient les miracles obtenus par l'intercession de saint Vincent. Outre les miracles dits anciens, transcrits à la suite de la deuxième *vitae* de Vincent, des miracles modernes sont attestés dès la fin du XVIe siècle. On en connaît 12 entre 1595 et 1643.

Ils mettent en scène des habitants de Soignies, mais aussi de la région (Mons, Ath) pour différents maux (céphalées, paralysies notamment).

Les prodiges se déroulaient généralement à Soignies, au contact des reliques de saint Vincent³⁶. Lorsque l'un de ces prodiges survenait, l'une ou l'autre autorité du chapitre, généralement le doyen, assisté de l'un ou l'autre chanoine, auditionnait le bénéficiaire, éventuellement d'autres témoins, et consignait les faits : *information de ce miracle estant*

³² Archives de l'État à Mons, 3. Registre aux délibérations, f° 170 (15/9/1670) et 218 v (29/8/1672).

³³ Archives de l'État à Mons, 4. Registre aux délibérations, f° 6, 5/6/1699 ; f° 208, 15/5/1711.

³⁴ Registre aux délibérations, f° 14. 20.11.1662.

³⁵ Ph. DESMETTE, *Le culte*, 146

³⁶ Au sujet des miracles de Vincent, voir *Idem*, p. 142-145 et G. BAVAY, *Les miracles de Saint-Vincent au 17^e siècle, une approche des mentalités populaires d'autrefois face au sacré*, dans *Annales du Cercle archéologique de Soignies*, t. XIX, 1977-1979, p.

*deüment faite, a esté averé par monsieur le venerable doyen (...) en presence de messieurs les honorables chanoines*³⁷. Ensuite, une fois les faits connus et attestés, le chapitre se réunissait : *messieurs, assemblez en conseil, arrestent que la grosse cloche sera branslee avec le carillon pour convier le peuple aux actions de graces sur la fin des vespres, qui furent faites avec le cantique Te Deum Laudamus chanté en musique a deux chœurs*³⁸. Et dans le cas où les protagonistes avaient déjà regagné leur domicile, on n'hésitait pas à les convoquer dans les jours suivants afin d'enregistrer leur déclaration. A plusieurs reprises, l'archevêché fut sollicité par le chapitre afin d'obtenir une reconnaissance de ces faveurs, notamment sous Guillaume de Berghes (1601 – 1609) et François Vander Burch (1615-1645)³⁹.

On notera également le moment où les faveurs étaient obtenues. On remarque dans la plupart des cas un lien avec un moment clé du culte. Le miracle se produit au jour de la Saint-Vincent pour une enfant, Marie Sturbois, que son père devra aller récupérer sur la foire, alors que la veille elle ne pouvait se déplacer. Mais il peut également s'agir d'un vœu réalisé, à distance, lors de l'une de ces fêtes, le jour d'une des translation des reliques. Enfin, si la guérison est obtenue à distance, ce qui est rare, il est de bonne part de se rendre à Soignies à l'occasion d'une des fêtes, voire même chaque année. Tout cela ne pouvait bien entendu que profiter à la popularité de ces jours de fêtes et à l'afflux de pèlerins. Et cela, le chapitre en avait pleine conscience⁴⁰.

3. Les marques individuelles de dévotion

La dévotion personnelle n'est pas toujours aisée à cerner. On touche à l'intime, aux croyances. La question des sources utilisables se complique encore davantage lorsqu'il s'agit d'approcher un ensemble d'individus, en l'occurrence les chanoines sonégiens. Une seule source nous paraît susceptible de nous éclairer en cette matière : les testaments.

Le fonds du chapitre de Soignies aux Archives de l'Etat à Mons comporte en effet un nombre important de testaments entre le XV^e et le XVIII^e siècle⁴¹. Ils sont pour la plupart rédigés en français, peuvent être de la main même du testateur, mais le plus souvent c'est un notaire, un notaire apostolique en l'occurrence, qui transcrit les volontés. Chaque chanoine désignait également des exécuteurs testamentaires, généralement parmi ses confrères, afin de veiller à la mise en oeuvre de ses dernière volontés. D'où également les nombreux comptes d'exécution testamentaire conservés. Nous avons laissé ceux-ci de côté, en raison notamment du manque parfois de précisions explicites qui auraient pu fausser nos analyses.

³⁷ Archives du musée du Chapitre, Ms Plommé f° 27. Catherine Havort, 1618.

³⁸ Idem, f° 30. Marie Sturbois, 1631.

³⁹ D'où la distinction opérée par M. LEFORT, *Histoire*, entre les miracles, authentifiés (p. 269-297), et les grâces (298-362) qui n'avaient pas reçu l'approbation archiépiscopale.

⁴⁰ Ph. DESMETTE, *Le culte*, p. 144.

⁴¹ Archives de l'État à Mons, Chapitre Saint-Vincent, 33-85.

Ce sont donc les dernières volontés exprimées entre 1560 et la fin du XVII^e siècle par des chanoines, soit quarante pièces, qui ont été retenues. En préalable, il convient évidemment de se poser la question de la représentativité de ces documents. En d'autres termes, que représente ce nombre par rapport à l'ensemble des chanoines qui ont durant cette période occupé les stalles de l'institution ? Davantage même, la démarche ne peut prendre en compte que ceux d'entre eux qui ont terminé leur carrière à Soignies, sans quoi nous ne disposons pas de leurs testaments.

Fort heureusement pour cela de la prosopographie des membres du chapitre établie par Amé Demeuldre⁴². Il en ressort que quelque 160 chanoines ont terminé leur carrière à Soignies durant la période concernée et ont donc été susceptibles de tester. *Grosso modo*, les testaments conservés représentent donc au minimum 25 % de ceux qui auraient pu nous parvenir. C'est un pourcentage minimum, car il est clair que les 120 autres chanoines n'ont pas forcément réalisé un testament et pas forcément non plus à Soignies, certains détenant plusieurs bénéfices. On pourra considérer ce chiffre comme faible, mais on peut néanmoins, avec prudence, tirer certaines indications.

Il était d'usage, on le sait, au début du testament, que le testateur recommande son âme. Examinons donc ces recommandations. Dieu ou le Christ sont systématiquement mentionnés ce qui n'étonnera pas. Vient ensuite, en deuxième position, la Vierge, considérée comme un intercesseur privilégié, présente dans 23 cas.

Qu'en est-il maintenant des saints ? Au moins une mention se retrouve dans 18 testaments. Beaucoup sont invoqués de manière occasionnelle, en lien avec le prénom du testateur par exemple, mais parfois aussi sans lien identifiable, sans doute en raison d'une dévotion particulière. Saint Vincent est sans conteste le plus présent, avec 14 mentions. Vient ensuite, loin derrière saint Michel, cité à quatre reprises, en raison de ses liens avec la Bonne mort sans doute. Nous sommes loin donc d'une pratique systématique, avec seulement un tiers des testateurs qui invoquent le saint local. De plus, il faut demeurer prudent. En effet, ces invocations peuvent en partie du moins relever d'un certain formalisme, d'usages traditionnels, même si le fait que la mention de Vincent ne soit pas systématique plaide en faveur d'une démarche réfléchie. D'un autre côté, dans bien des cas, Vincent arrive en dernière position. Ainsi chez Nicolas Hasnon en 1621 : Dieu, Notre-Dame, saint Michel, saint André, saint Nicolas et enfin, saint Vincent⁴³.

Ces testaments nous permettent d'aller plus loin et d'examiner la présence d'autres gestes de dévotion posés par les testateurs envers leur patron tutélaire, comme on l'appelle parfois. Si on en revient aux chiffres, nous constatons que 11 chanoines sur les quarante manifestent un geste dévotionnel particulier, dont 9 après 1598. Parmi ceux-ci, deux ont pris soin de

⁴² *Le chapitre de Soignies*, op. cit.

⁴³ A.É.M., C.S.-V., 50. 16.12.1621.

recommander leur âme à saint Vincent. Ce qui signifie qu'au total, pour les 40 testaments découverts, 23 comportent une allusion à Vincent.

Il faut toutefois avoir en vue que dans la majorité des cas, ces legs se révèlent de faible importance au regard d'autres dans les mêmes testaments. Il n'est qu'à comparer les legs effectués à la chapelle du Saint-Nom de Jésus, une dévotion instaurée à Soignies au début des années 1580, pour s'en rendre compte.

Voici quelques exemples. Jean Bastenier en 1598, offre une chandelle pour six autels, dont celui de saint Vincent⁴⁴. En 1641, Jean Masteleyn lègue deux chandelles à chaque autel de la collégiale, mais quatre à ceux du St Nom, de Notre-Dame, de l'Annonciation, de Ste Anne et de St Vincent⁴⁵. D'autres lèguent un bijou ou une pièce d'argent afin d'orner le reliquaire du chef⁴⁶. Simon Naulin souhaite une messe de requiem au même autel en 1567⁴⁷. Henri de Vergnies, dont nous avons évoqué les *Mémoires*, fonde deux messes basses, le 14 juillet et le lundi de Pentecôte⁴⁸. Enfin, quatre chanoines souhaitent reposer dans la chapelle de Saint-Vincent, ce qui est peu, et pour la première fois en 1635⁴⁹.

Cette dernière indication présente un intérêt certain. C'est vers cette époque que le chapitre va donner une nouvelle affectation à cette chapelle, architecturalement parlant présente depuis le XV^e siècle, comme nous l'avons dit. Elle sera désormais dédiée au saint patron local. On voit alors, je viens de l'évoquer, des chanoines souhaiter y reposer. Mais davantage, certains effectuent des donations afin de financer l'acquisition d'ornements ou d'une peinture. Ainsi Antoine Guillot qui offrit l'autel toujours visible aujourd'hui, en 1633⁵⁰. Le testament de l'intéressé n'évoque en rien ce don. Simplement car il a effectué de son vivant. D'où, bien entendu, une limite supplémentaire à l'utilisation des testaments. Des actes de générosité et de dévotion ont pu être effectués en dehors de ceux-ci, y compris par des chanoines. Mais, globalement, il semble que les cas furent peu nombreux.

Le chanoine Jean Bastien est sans doute celui qui a laissé le plus monumental témoignage de sa dévotion à saint Vincent. C'est lui qui fit construire la chapelle du Tilleriaux sur laquelle on peut lire le millésime 1618⁵¹. Rappelons ici que contrairement, à ce qu'a avancé, entre autres, Amé Demeuldre, le chanoine ne décida pas de la construction par son testament de 1624. Dans celui-ci, il évoque l'établissement d'une chapellenie, donc d'un ensemble de messes

⁴⁴ A.É.M., C.S.-V., 49. 12.12.1598.

⁴⁵ A.É.M., C.S.-V., 50. 12.11.1641.

⁴⁶ A.É.M., C.S.-V., 49. 10.9.1574. Charles Chastelain.

⁴⁷ A.É.M., C.S.-V., 48. 12.8.1567.

⁴⁸ A.É.M., C.S.-V., 50. 5.3.1606.

⁴⁹ A.É.M., C.S.-V., 50. 2.2.1635. Michel Wallet ; 16.7.1635. Jean le Waitte ; 12.11.1641. Jean Masteleyn ; 8.8.1659. Michel Delescolle.

⁵⁰ L'autel porte l'inscription suivante : Ad maiorem Dei et B : Vincentii gloriam D : Antonius Guillot huius ecclesiae can : posuit.

⁵¹ J. DEVESELEER, *La chapelle du Marais Tillériaux*, dans *Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie*, t. 23/2, Hainaut. Arrondissement de Soignies, Sprimont, 1997, p. 742-743.

fondées, et non d'une chapelle qui existait alors depuis plusieurs années⁵². Cette chapelle fut dédiée à la Vierge. Il évoque en effet dans son testament la fête de la *Présentation de Notre-Dame qui est le jour de la consecration ou anniversaire de ladite chapelle*⁵³. Et effectivement, on y trouvait *une fort belle statue de la Vierge, tres digne mere de Dieu, illustre en miracle, taillee en bois d'un chesne dans lequel jadis a esté trouvee l'image sainte de cette Vierge*⁵⁴.

Mais ne nous y trompons pas. D'ancienneté le lieu était lié à la procession du lundi de Pentecôte. En 1594 déjà le compte de la fabrique renseigne le salaire d'un prédicateur au Tilleriaux⁵⁵. Par ailleurs, Jean Bastien fonda deux messes avec la possibilité de les reporter *en l'octave de Pentecouste et de saint Vincent et jour de saint Landry et Translation de St Vincent* et bien entendu aux fêtes de Notre-Dame. Par ailleurs, il évoque, toujours dans son testament, *quinzes chappelletes par moy erigees a l'entour du tour St Vincent*⁵⁶.

Il existe ici un geste dévotionnel personnel fort envers ssint Vincent. Mais on ne peut pas imaginer qu'il n'y ait pas eu collaboration avec le chapitre. Nous avons vu en effet le contrôle exercé par celui-ci sur la procession. Et il est clair que ces innovations autour du Tour résultent d'une entente entre le testateur et l'institution.

On le voit, des marques de dévotion envers Vincent sont présentes dans les testaments, mais il faut bien en saisir la portée. En premier lieu, elles ne concernent qu'une partie des testateurs, peu ou prou la moitié. Ensuite dans nombre de cas, elles se révèlent de maigre importance. Seuls quelques-uns se sont particulièrement distingués par leur générosité. Enfin, le plus souvent, ces actes de libéralité sont noyés parmi l'ensemble des gestes de piété que l'on trouve dans les testaments.

Un don, un legs voilà une manière d'exprimer sa dévotion envers un saint patron. Mais il est une autre forme, particulièrement courue également dès le bas moyen âge, et bien entendu à l'époque moderne, c'est l'adhésion à une confrérie, nombreuses à Soignies⁵⁷.

Certains chanoines s'intégrèrent à la vie d'une ou de plusieurs confréries locales. Ils peuvent être présents dès la fondation, dans le serment constitutif. C'est le cas notamment de la confrérie du Saint-Sacrement en 1534-1535⁵⁸. Mais l'exemple le plus révélateur est sans doute celui de Pasquier Pastoris qui réalisa un legs à toutes les confréries, tant religieuses que

⁵² Ph. Desmette, *Le culte*, p. 130.

⁵³ A.M.C., Liber catenatus, f° 123v.

⁵⁴ A.M.C., Manuscrit Plomé, f° 45.

⁵⁵ A.M.C., Paroisse de Soignies, 240.

⁵⁶ Liber catenatus, f° 123v. voir au sujet de ces chapelles ou des édifices qui les ont remplacées : J. DEVESELEER et C. BALATE, *Chapelles de campagne dans l'entité de Soignies. Itinéraires de découverte*, Soignies, 1992, p. (Les Cahiers du Chapitre, 2).

⁵⁷ Ph. DESMETTE, *Confréries religieuses et réforme catholique à Soignies : persistance implicite d'un christianisme populaire*, dans *Revue du Nord*, t. LXXVII, 1995, p. 511-534.

⁵⁸ L. DESTRAIT, *Statuts de la confrérie du saint-Sacrement de Soignies*, dans *Annales du cercle archéologique de Soignies*, t. VIII, 1938, p. 75-81.

militaires, de la paroisse en 1561⁵⁹. Et nombre de ses confrères pensèrent également aux associations dont ils étaient membres au moment de rédiger leurs dernières volontés, soit en s'assurant du paiement de leur issue, soit en les faisant bénéficier d'une plus grande largesse. Les pratiques profanes et les couts élevés en vigueur dans la plupart de ces associations ne semblent pas avoir freiné nos chanoines.

Par rapport à cela, examinons l'intérêt des chanoines sonégiens pour la confrérie Saint-Vincent. Celle-ci, d'abord, vit le jour tardivement, sans doute en 1599, à l'approche du XVII^e siècle. Il s'agit d'une des associations confraternelles les plus récentes de la ville. Nous ne possédons pas malheureusement son acte de fondation, mais il semble évident que le chapitre y fut associé de près. En premier lieu car les confrères sont chargés de porter la châsse du saint patron lors de la procession, ce qui n'aurait pu être décidé sans l'aval du chapitre. Ensuite car les confrères disposaient du privilège de porter en terre les personnes inhumées à l'état de chanoine⁶⁰.

Mais pour autant, des chanoines s'y investirent-ils à titre personnel ? Les quelques comptes connus nous fournissent des listes de membres. En 1676, on y dénombre trois chanoines sur 31 membres. En 1684, ils sont 2 sur 28. La représentativité est donc assez restreinte⁶¹. Ce que confirment les testaments de chanoines, où les indications relatives à la confrérie sont des plus rares.

Conclusions

Le culte de saint Vincent est manifestement promu, soutenu par le chapitre dès la fin du XVI^e et durant le XVII^e siècle, à tout le moins dans la première moitié de celui-ci. Il s'inscrit ainsi dans la ligne d'une redynamisation du culte des saints et de la réaffirmation de leur rôle d'intercesseur à Trente, mais rend compte également d'une volonté de développer l'attrait du patron local et d'encourager l'afflu des pèlerins. Le lien est d'ailleurs régulièrement avéré entre miracles et procession ou miracles et 14 juillet, avec les foires de circonstance. Rappelons aussi le soutien apporté par le chapitre aux auteurs qui écrivent à propos de Vincent. Et le souci du doyen Duchâteau de voir l'ouvrage de Dupont diffusé dans les écoles. Et un point d'orgue, la consécration de la nouvelle chapelle Saint-Vincent. Après 1650, le phénomène, sans disparaître, semble se tasser.

Des chanoines s'investirent aussi, à titre individuels, participant au développement monumental du culte. Néanmoins, l'ampleur du mouvement demeure limitée. Et on ne saurait généraliser le mouvement. Bien d'autres n'évouèrent pas, dans leurs dernières volontés, leur patron tutélaire, ou de manière quasi anecdotique. D'autant que des marques de dévotion autres sont légion dans les mêmes documents. Beaucoup de ces ecclésiastiques se trouvaient

⁵⁹ A.É.M., C.S.-V., 48. Testament du 17.12.1556 et compte d'exécution du 7.5.1561.

⁶⁰ Ph. DESMETTE, *Le culte*, p. 132-138.

⁶¹ A.É.M., Paroisse Saint-Vincent, 443 et 447.

en fait parachutés à Soignies. Sans réels liens avec la localité ni son patron, leur dévotion demeura discrète ; l'individuel cédant le pas à l'institutionnel.